



Délai convocation devant le tribunal

Par **hanae**, le **17/04/2009** à **17:39**

Bonjour,rnrnrnJ'ai eu un retrait de permis l'an dernier pour alcoolémie. Depuis, je n'ai toujours pas reçu de convocation devant le Juge. Y a t-il un délai ? Au bout d'un an, peut-on encore être jugé ? rnrnJe vous remercie de votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **18/04/2009** à **08:37**

Bonjour,rnrnSelon votre taux d'alcoolémie, vous avez commis une infraction contraventionnelle ou délictuelle (voir le post-it en en-tête de cette rubrique de droit routier : conduite sous alcool ou stupéfiants).rnrnSi vous avez soufflé dans un appareil appelé éthylomètre, et si :rn- votre taux était situé de 0,25 mg/l d'air expiré à 0,39 mg/l d'air expiré, c'est une simple contravention,rn- votre taux était égal ou supérieur à 0,40 mg/l d'air expiré, c'est un délit.rnrnDans le 1er cas, la prescription est de 1 an après le dernier acte juridique émis et non après l'infraction, dans le 2e cas, la prescription est de 3 ans.rnrnJe vous invite à effectuer 2 vérification auprès de votre préfecture :rn- votre solde de points,rn- votre état des PV émis, ceux payés ou impayés, depuis la date de votre contrôle.rnIl n'est pas impossible que vous ayez une mauvaise surprise en lisant ces documents.

Par **jeetendra**, le **18/04/2009** à **08:56**

bonjour, vous vous empressez pour rien, ce que vous avez eu pour l'instant c'est juste [fluo]la sanction administrative [/fluo](retrait de permis), il reste la [fluo]phase judiciaire qui est en route[/fluo], soyez sur que le Tribunal (de police ou correctionnel) [fluo]ne vous a pas

oublié[/fluo], comme le dit si justement TISUISSE, attention à la [fluo]surprise désagréable [fluo]qui arrivera, cordialement

Par **hanae**, le **24/04/2009** à **19:04**

Merci de vos réponses. rnJ'avais plus de 0,4mg effectivement. rnJ'ai passé la visite médicale. Dois-je renvoyer le papier et risquer de relancer la machine judiciaire ? ou va t-on me rendre le permis le temps de recevoir la convocation au tribunal ?